

Obligations - fiche de révision

Formation du contrat | exécution | sanctions | L1-L2

Fiche de révision pour étudiants en droit - méthode d'examen, ne remplace ni votre cours ni un avocat.

1. Cartographie de l'obligation

Une obligation est un lien de droit (vinculum juris) par lequel un débiteur doit une prestation à un créancier. En droit privé français, la plupart des sujets d'examen portent sur (1) l'existence d'une source valable, (2) ce qui est dû, et (3) ce qui se passe en cas d'inexécution.

Trois sources classiques (à retenir pour l'examen)

- Le contrat - accord de volontés destiné à créer des obligations (Code civil, droit commun des contrats).
- Les quasi-contrats / autres sources - enrichissement injustifié, gestion d'affaires, et obligations légales lorsque le programme les prévoit.
- Le délit / quasi-délit (responsabilité civile) - traité dans la fiche sur la responsabilité ; ne pas mélanger les grilles d'analyse.

2. Formation du contrat - liste de vérification

A. Le consentement

- Offre + acceptation : offre ferme, acceptation conforme, délai, rétractation.
- Vices du consentement : erreur, dol, violence - identifier le vice en cause, puis ses effets (nullité relative / dommages-intérêts).
- Capacité : mineurs, majeurs protégés - qui peut valablement s'engager ?

B. Le contenu / l'objet et la cause (ou leurs équivalents modernes)

- Prestation licite, possible, déterminée ou déterminable.
- But illicite / ordre public - signaler tôt les risques de nullité dans la copie.

C. Le formalisme (lorsqu'il est exigé)

- Se demander : l'écrit est-il exigé ad validitatem ou seulement ad probationem ? C'est un piège classique.

3. Classifications utiles pour les plans

- Synallagmatique ou unilatéral - obligations réciproques ou à sens unique ?
- À titre onéreux ou à titre gratuit - contrepartie ou absence de contrepartie.
- Commutatif ou aléatoire - échange certain ou élément de hasard.
- Exécution instantanée ou successive - incidence sur la résolution/résiliation et les dommages-intérêts.

4. L'exécution

L'exécution doit être complète, dans les délais, et conforme. Structurer la réponse ainsi : (1) ce qui était dû, (2) ce qui a été fait, (3) l'écart constaté, (4) la cause d'exonération ou l'inexécution.

Vocabulaire clé

- Mise en demeure - sommation formelle ; souvent une condition préalable à certaines sanctions.
- Force majeure - imprévisible, irrésistible, extérieure ; vérifier les critères retenus par le cours.

- Exception d'inexécution - suspendre sa propre prestation si le cocontractant n'exécute pas la sienne (attention aux conditions !).

5. Sanctions de l'inexécution

Ne pas énumérer toutes les sanctions sans discernement. Choisir celles que les faits permettent, puis les hiérarchiser.

- Exécution forcée en nature - lorsqu'elle demeure possible et utile.
- Réduction du prix / réparation - défauts de conformité.
- Résolution / résiliation - gravité de l'inexécution ; voie judiciaire ou notification selon le cours.
- Dommages-intérêts - faute/inexécution + préjudice + lien de causalité ; limite de la prévisibilité.
- Clauses pénales / clauses limitatives - validité et pouvoir modérateur du juge si le cours l'aborde.

6. Mini-plan pour un cas pratique

- I. Qualifier la relation (contrat ? de quel type ?)
- II. Problèmes de validité / de formation (le cas échéant)
- III. Contenu des obligations (qui doit quoi)
- IV. Inexécution ou cause d'exonération
- V. Sanctions envisageables et conseils pratiques

Conseil d'examen : toujours définir l'obligation avant d'évoquer les sanctions. Les correcteurs valorisent une analyse structurée plutôt qu'une liste d'articles.